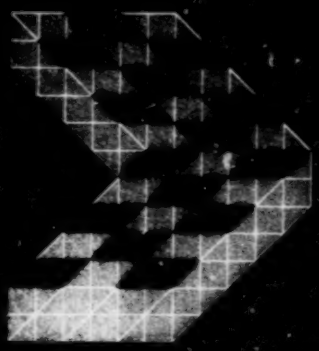

La situation et les principales réalisations dans les secteurs de l'énergie, des forêts et des mines

Energie et Ressources
Québec

Ministère de l'Énergie
et des Ressources

Conférence annuelle sur l'état de l'économie du Québec

La situation et les principales réalisations dans les secteurs de l'énergie, des forêts et des mines.

Janvier 1984

1. Le secteur de l'énergie

1.1 La situation actuelle

L'année 1982 a été marquée par une décroissance brutale de la consommation d'énergie. La consommation énergétique totale s'est élevée, en 1982, à 29 millions de tep (tonnes équivalent pétrole), soit une réduction de 9,3% par rapport à l'année 1981. À la suite de cette baisse de la consommation qui s'est produite pour la troisième année consécutive, la demande d'énergie au Québec a retrouvé un niveau équivalant à celui de 1970.

Cette réduction de la demande d'énergie a également été importante, même en tenant compte de l'évolution de la population ou du niveau de production. En 1982, la consommation énergétique par habitant a diminué de 10,0%, tandis que la consommation par millier de dollars de production se réduisait de 4,9%. Cette dernière donnée signifie que la décroissance de la demande constatée en 1982 provient en partie du ralentissement de l'activité économique. Une fraction importante de la réduction de la demande doit en effet être imputée à l'effort de rationalisation entrepris au niveau de la consommation d'énergie.

La part du pétrole dans le bilan énergétique a diminué en 1982. Celui-ci ne représente plus que 57,3% de la consommation totale d'énergie comparativement à 60,0% en 1981 et à 74,2% en 1970. Malgré cette décroissance, le pétrole demeure la forme d'énergie la plus utilisée au Québec. En 1982, le pétrole représentait 57,3% de la consommation totale d'énergie au Québec (60,0% en 1981), l'électricité 32,1% (29,8% en 1981), le gaz naturel 9,2% (8,9% en 1981) et le charbon 1,4% (1,3% en 1981).

Pour la deuxième année consécutive, le Québec a connu en 1982 une forte augmentation des prix de l'énergie. L'indice du prix relatif de l'énergie, qui tient compte du mouvement de prix enregistrés dans chaque secteur de consommation et qui indique en fait l'accroissement des prix de l'énergie par rapport au mouvement général des prix, s'est en effet accru, en un an, de 9,7% contre 10,4% en 1981. La plus grande partie de cette hausse est imputable à l'accroissement des prix des produits pétroliers, lui-même dû au rattrapage opéré entre les prix canadiens et les prix internationaux.

Aucune forme d'énergie n'a été épargnée par la hausse des prix. Le prix moyen du baril de pétrole livré aux raffineries est en effet passé de 27,76 $ en 1981 à 33,69 $ en 1982 et à environ 36,35 $ en 1983, soit une augmentation de 31% en deux années.

Le prix du gaz naturel livré à Montréal est un prix administré par le Gouvernement fédéral et les provinces productrices. Dans sa politique énergétique, le Gouvernement fédéral s'est engagé à maintenir, en faveur du gaz naturel, un certain écart de prix par rapport au pétrole brut. Malgré tout, le prix du gaz naturel livré à Montréal a augmenté de 23,7% en 1982. La hausse serait d'environ 8,9% en 1983.

Enfin, le prix de l'électricité a augmenté en 1982 de 20,8% dans le secteur industriel, de 16,1% dans le secteur résidentiel et de 16,0% dans le secteur commercial.

En ce qui a trait aux échanges avec l'extérieur, on note qu'en 1982 les ventes d'électricité ont rapporté 474 millions de dollars, soit 100 millions de dollars de plus qu'en 1981, grâce à la vente de près de 18 milliards de kWh. De plus, Hydro-Québec a signé, en mars 1982, une entente avec New York Power Authority (N.Y.P.A.) prévoyant, à partir de 1984, la vente de 111 milliards de kWh d'électricité excédentaire sur une période de 13 années. Hydro-Québec a aussi signé, en mars 1983, une entente avec la New England Power Pool (N.E.P.O.O.L.) portant sur la vente de 33 milliards de kWh durant la période de 1986 à 1997. Les ventes d'électricité à l'extérieur du Québec devraient dépasser le demi-milliard de dollars en 1983.

1.2 Les investissements prévus

Pour 1984 et 1985, on estime que les investissements dans le secteur de l'énergie au Québec atteindront près de 6 milliards de dollars courants. Selon les données disponibles à la fin de 1983, les prévisions d'investissements se répartissent par secteur de la façon suivante : 4 001 millions de dollars pour le secteur de l'électricité (Hydro-Québec), 1 141 millions pour le secteur du gaz naturel, 382 millions pour le secteur pétrolier, 226 millions pour les énergies nouvelles et 212 millions pour les économies d'énergie.

Au cours des deux prochaines années, les investissements d'Hydro-Québec représenteront 70% de l'ensemble des investissements énergétiques au Québec. Hydro-Québec concentrera ses investissements pour la période 1984-1985 dans le domaine du transport et de la distribution de l'électricité (2 335 millions de dollars). Enfin, soulignons qu'Hydro-Québec contribuera activement au redressement de l'économie québécoise puisque ses investissements nets[1] qui étaient de 1,6 milliard $ en 1983 passeront à 1,7 milliard $ au cours de chacune des deux prochaines années.

Pour ce qui est du gaz naturel, la construction des conduites latérales du gazoduc principal nécessitera des investissements de 380 millions de dollars pour les deux prochaines années. Le développement des réseaux de distribution de gaz naturel au Québec entraînera des investissements de 660 millions de dollars — soit 334 millions en 1984 et 326 millions en 1985. En plus des investissements directs en infrastructure, les entreprises gazières consacreront, au cours des deux prochaines années, plus de 100 millions de dollars au titre de subventions aux équipements de conversion au gaz naturel.

En ce qui a trait aux économies d'énergie et aux énergies nouvelles, on évalue à environ 440 millions de dollars les investissements qui seront effectués au cours des années 1984 et 1985.

Le tableau 1 présente l'ensemble des investissements attendus pour les deux prochaines années dans le secteur de l'énergie.

1.3 Les actions gouvernementales

Au cours des années 1982 et 1983, Hydro-Québec a mis en place avec succès plusieurs programmes visant à augmenter la part de l'électricité dans le bilan énergétique. Ces programmes ont été rendus possibles grâce à la disponibilité de surplus de puissance et d'énergie.

En 1982, Hydro-Québec mettait en place un programme d'installation de chaudières industrielles à l'électricité, programme assorti d'un tarif préférentiel. Ce programme offre aux entreprises de substituer à leur consommation de produits pétroliers celle de l'électricité, Hydro-Québec garantissant, pendant une période de quatre ans, un prix de vente inférieur au prix du combustible remplacé. Ce programme a connu un très grand succès, puisqu'Hydro-Québec a signé des contrats de fourniture totalisant 1 300 MW, soit 500 MW de plus que ce qui avait été retenu comme objectif initial.

Tableau 1 :
Immobilisations prévues dans le secteur de l'énergie au Québec, 1984 et 1985
(En millions de dollars courants)

	1984	1985	Total
Électricité[1]	2 088	1 913	4 001
Gaz naturel[2]	618	523	1 141
Produits pétroliers[3]	193	189	382
Énergies nouvelles[4]	201	11	212
Économie d'énergie[5]	102	124	226
Total	**3 202**	**2 760**	**5 962**

1. *Source*: Hydro-Québec; il s'agit des investissements bruts c'est-à-dire incluant les intérêts imputés à la construction.
2. *Source*: SOQUIP
3. *Source*: Secteur Énergie, ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec
4. *Source*: D.G.E.E.E.N., ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec
5. *Source*: Secteur Énergie, ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec

Hydro-Québec a complété récemment ce programme par une campagne visant à rajeunir le parc existant de chaudières industrielles à l'électricité. Les tarifs appliqués sont les mêmes que ceux offerts dans le cadre du programme d'installation des chaudières industrielles.

En 1982, Hydro-Québec a offert aux consommateurs résidentiels le programme Bi-énergie, destiné à favoriser le remplacement du pétrole par l'électricité comme premier combustible d'appoint. Là aussi, les objectifs initiaux d'Hydro-Québec ont été dépassés et, au 1er octobre 1983, environ 65 000 demandes de subvention étaient déjà enregistrées, soit plus du double de l'objectif initial. À la fin de 1983, Hydro-Québec a déposé pour approbation gouvernementale un projet de réglementation tarifaire étendant ce programme aux habitations multifamiliales.

1. Soit les investissements bruts moins les intérêts imputés à la construction.

Au mois de juin 1983, Hydro-Québec a annoncé un programme de rabais tarifaires, lequel s'adresse aux industries existantes accroissant leur consommation d'énergie électrique par rapport au niveau des trois dernières années et aux nouvelles implantations industrielles. Le programme comportait un rabais de 50% du tarif régulier, applicable sur les trois prochaines années, suivi d'une réduction dégressive pour les quatre années suivantes, le tout prenant fin le 31 décembre 1989. La période de rabais vient d'être allongée jusqu'au 31 décembre 1991.

La disponibilité de surplus a permis au Gouvernement du Québec et à Hydro-Québec de susciter la réalisation d'investissements majeurs dans le secteur de l'aluminium. Prenant en considération les avantages tarifaires consentis à partir d'excédents de production, la société Reynolds a décidé d'investir 630 millions $ au Québec pour moderniser ses installations de Baie-Comeau et accroître sa capacité de production de 125 000 tonnes métriques. La nouvelle usine assurera 400 emplois permanents.

La société Péchiney décidait d'autre part de procéder à un implantation majeure au Québec. Son projet d'une valeur de 1,5 milliard $ ajoutera 230 000 tonnes métriques à la capacité de production de l'aluminium au Québec et assurera un emploi permanent à plus de 850 personnes. Les investissements des deux compagnies sont évalués à deux milliards de dollars et seront principalement réalisés au cours des trois prochaines années.

Par ailleurs, le protocole d'entente qui vient d'être conclu avec l'ALCAN concernant les baux de location de la rivière Péribonka, permettra à cette société de s'engager dans un programme de modernisation de ses alumineries situées au Québec et de porter sa capacité de production à 1 million de tonnes par an. Les projets d'équipement d'ALCAN représentent des investissements de 1 milliard de dollars au cours des prochaines années.

D'autres programmes tarifaires sont actuellement à l'étude. C'est le cas notamment du programme de conversion au système Bi-énergie des édifices des secteurs public et parapublic. Par ailleurs, Hydro-Québec met actuellement au point un programme de stabilisation des tarifs applicable au secteur industriel.

En plus de ces divers programmes, le Gouvernement du Québec a poursuivi ses efforts pour la signature de contrats d'exportation avec nos partenaires américains. Comme on l'a vu précédemment, ces efforts ont abouti à la signature de deux contrats avec N.Y.P.A. et N.E.P.O.O.L. en mars 1982 et mars 1983 respectivement.

Par ailleurs, le Gouvernement a autorisé Hydro-Québec à augmenter l'ensemble de ses tarifs de 3,4%, en moyenne, et cela à compter du 1er février 1984. Cette hausse est inférieure au taux d'inflation prévu pour l'année 1984.

En ce qui concerne le gaz naturel, le Gouvernement du Québec a poursuivi sa politique visant à favoriser la pénétration de cette forme d'énergie sur le marché québécois. Notamment par l'abolition le 1er janvier 1983, de la taxe de vente sur le gaz naturel. Le Québec a également maintenu ses moyens de pression pour que le Gouvernement fédéral respecte ses engagements quant au financement de la construction des conduites latérales du réseau gazier. Par ailleurs, le Gouvernement du Québec a assumé la responsabilité de l'organisation d'un colloque international sur le gaz naturel en avril 1983, lequel colloque était placé sous les auspices du Comité international du Nord-Est sur l'énergie (NICE). Enfin, SOQUIP a joué un rôle actif en vue du développement du gaz au Québec.

Au cours de 1983, le Gouvernement du Québec a invité les intervenants du secteur énergétique à une Commission permanente sur le thème de « L'énergie, levier de développement économique ». À cette Commission, quatre sous-thèmes ont été privilégiés — soit la recherche et le développement, la restructuration du secteur pétrolier, les investissements dans le secteur de l'énergie et la mise en place d'une stratégie de développement industriel axée sur les atouts énergétiques dont le Québec dispose.

2. Le secteur forestier

2.1 La situation actuelle

L'industrie des pâtes et papiers

Après avoir fonctionné à un rythme ralenti en 1982 et au début de 1983 à cause de la récession, l'industrie des pâtes et papiers au Québec a amélioré sa performance en 1983 et devrait profiter graduellement de la reprise en 1984. Il semble bien que les effets de la récession aient été à leur plus fort au

premier trimestre de 1983 car, déjà au second trimestre, les résultats financiers des compagnies se sont améliorés. Les ventes ont progressé et les bénéfices, bien que toujours faibles, ont doublé par rapport au trimestre précédent.

Dans le secteur du papier journal, la reprise de la consommation américaine, qui a augmenté de 2,9% au cours des six premiers mois de 1983, et le rétablissement du prix à 500 US $/tonne métrique, permettent aux usines de générer des liquidités qui soutiendront les investissements au cours de la prochaine année. La situation s'est améliorée également pour les producteurs de pâtes. Les expéditions et le taux d'opération de ces usines ont augmenté sensiblement au cours des six premiers mois de 1983 alors que les inventaires des producteurs NorScan[1] diminuaient. Cette tendance devrait se poursuivre au cours de 1984.

Dans l'ensemble, l'industrie papetière sort graduellement de la récession et, malgré certaines séquelles, la situation financière des entreprises demeure relativement bonne suite aux résultats encourageants du deuxième semestre de 1983. L'industrie devrait donc reprendre ses programmes de développement et de modernisation à un rythme accéléré en 1984 dans la mesure où les fonds générés par les opérations rétabliront ses liquidités.

L'industrie du sciage

La production des cinq premiers mois de 1983 s'étant élevée à 1,4 milliard de p.m.p.[2] (résineux et feuillus), il est prévu que les expéditions atteindront 2,8 – 3,0 milliards de p.m.p. pour l'ensemble de 1983. Ce niveau d'activité des scieries équivaut à 88% de la capacité de production. Ce taux est supérieur de six points à celui de 1982.

La production de bois de sciage génère un volume important de copeaux, soit plus de 3,5 millions de tonnes métriques anhydres par année, et représente environ 30% des revenus de l'industrie. Le ralentissement de l'activité des entreprises papetières, au cours du dernier semestre de 1982 et du premier semestre de 1983, conjugué à la forte reprise de la production de bois de sciage, a gonflé les inventaires de copeaux à un niveau de 150 000 tonnes en juin 1983.

Ces inventaires de copeaux, lesquels en valeur absolue représentent 4% de la production annuelle ou deux semaines d'opération, devraient diminuer d'ici la fin de l'année suite au redressement du taux d'utilisation de la capacité de production des sociétés papetières amorcé à la mi-année 1983.

Les bénéfices après impôts des sociétés de l'industrie du bois ont été, par rapport aux ventes, respectivement de 5%, – 1% et – 7% en 1980, 1981 et 1982. On s'attend à ce que les bénéfices de 1983 soient de l'ordre de 1% à 4%, ce qui marque un net progrès par rapport aux trois dernières années et tend vers la fourchette « normale » qui se situe entre 5% et 10%.

Pour l'année 1984, la plupart des observateurs s'attendent à une meilleure performance de l'économie américaine ainsi qu'un niveau de mises en chantier, de l'ordre de 1,8 million d'unités d'habitation comparativement à 1,7 million d'unités en 1983. Dans la foulée de la reprise américaine, on s'attend également à une amélioration de la situation économique au niveau mondial, particulièrement dans l'ensemble des pays industrialisés.

En fait, que l'on parle en termes de volume d'expédition ou de prix de vente, les prochains mois et même la prochaine année s'annoncent prometteurs pour l'industrie québécoise du bois de sciage.

2.2 Les investissements prévus

Le rythme des investissements dans l'industrie québécoise des pâtes et papiers, au cours de 1983, a été quelques peu ralenti. Toutefois, des décisions importantes ont été prises dans l'industrie et se concrétiseront en investissements majeurs au cours des prochaines années. La construction par Domtar d'une nouvelle usine à Windsor au coût de 773 millions $ pourrait débuter dès 1984 et s'échelonner sur plusieurs années. C'est le plus important projet dans toute l'industrie papetière mondiale. Par ailleurs, des solutions ont été trouvées pour certaines usines en difficulté. Ainsi, des investissements de 18 et de 15 millions $ permettront respectivement de relancer les usines d'East Angus et de Jonquière,

1. Pâte blanchie de type Kraft provenant des résineux du nord de l'Amérique et de la Scandinavie.
2. Pied-mesure de planche

alors qu'une injection de 13 millions $ assurera la réouverture de celle de Chute-Panet.

De plus, les immobilisations dans le cadre du Programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers devraient atteindre quelque 395 millions $ en 1984, soit une augmentation de 60 millions par rapport à l'année 1983. On prévoit qu'un plus grand nombre de projets seront admissibles à l'aide gouvernementale en raison du déblocage des programmes d'investissements reportés pendant la récession de 1982-83. De plus, les compagnies pourront profiter des liquidités engendrées par l'amélioration de la conjoncture. Enfin, deux projets plus importants que prévus seront realisés dans le cadre du programme: l'usine de Masson et celle de Clermont.

Les immobilisations de l'industrie du bois ont diminué au cours des dernières années. De 68 millions de $ en 1980, les immobilisations de l'ensemble de l'industrie du bois se sont abaissées à 63 millions de $ en 1981, avant de passer à 37 millions de $ en 1982. En 1983, les industriels investiront environ 30 millions de $.

2.3 Certaines actions gouvernementales

Tel qu'annoncé en novembre dernier dans le cadre du plan de relance du gouvernement du Québec, le ministère de l'Énergie et des Ressources mettra en place au cours des prochains mois un programme de reboisement accéléré dont l'objectif ultime est la mise en terre en milieu forestier de 300 millions de plants en 1988. Par comparaison, le Ministère aura, en 1983, assuré le reboisement de 65 millions de plants. Les différentes activités reliées au reboisement, dont celles relatives à l'entretien des plantations par des moyens autres que chimiques généreront un volume d'emplois équivalant à 4 600 personnes/années lorsque le programme aura ateint sa vitesse de croisière.

Signalons, par ailleurs, qu'en 1983, le M.E.R. a consacré 8 millions de $ à l'amélioration de la forêt dans le cadre d'un programme spécial de création d'emplois.

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette semble vouloir diminuer en virulence après la forte pointe des dernières années. Pour 1984, il est prévu qu'une superficie de 800 000 hecrtares sera traitée contre les ravages de cet insecte comparativement à 1,3 million d'hectares en 1983.

Les efforts déployés pour la mise en marché des bois affectés par la tordeuse dans les forêts privées ont porté fruit même si l'industrie des pâtes et papiers n'a fonctionné qu'à 85% de sa capacité. En 1983, il s'est acheté quelque 10% de plus de bois à pâte provenant des forêts privées qu'en 1982, soit environ 4 millions de m^3 apparents comparativement à 3,6 millions de m^3 en 1982.

Dans le but d'améliorer la situation des approvisionnements en matière ligneuse, le M.E.R. poursuit des recherches sur des modes d'aménagement et des technologies permettant de mieux utiliser la ressource disponible tout en préservant la compétitivité de l'industrie.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources participe aussi financièrement au développement de l'industrie forestière. À cet égard, le dernier relevé effectué sur l'état d'avancement du programme de modernisation des pâtes et papiers indique que plus de 1,6 milliard de $ auront été investis à la fin de 1983. Des subventions totalisant plus de 145 millions $ sont déjà versées à l'industrie ou sur le point de l'être.

D'autre part, le Ministère a lancé cette année un nouveau Programme quinquennal d'aide aux entreprises de l'industrie du bois. Ce programme, qui dispose d'un budget de 25 millions de $, se divise en quatre volets:

- Études d'ingénierie de procédés
- Dotation en personnel de gestion de production ou d'ingénierie
- Système informatisé de gestion
- Transformation plus poussée de la ressource et développement de produits de deuxième transformation.

Enfin, Rexfor apportera une contribution importante au développement des marchés d'exportation, en plus d'être impliquée dans le développement de plusieurs projets industriels.

3. Le secteur des mines

3.1 La situation actuelle

En 1983, la valeur de la production minérale du Québec devrait se chiffrer à environ 1 913,3 millions de dollars comparativement à 1 997,2 millions en 1982. Il s'agit d'une baisse de 4,2% attribuable principalement à la très mauvaise conjoncture qui a affecté les marchés de la plupart des substances minérales dans le monde. En termes de valeur, l'or est devenu la principale production minérale du Québec. C'est aussi le seul métal dont le volume de production a augmenté en 1983. La production d'amiante a légèrement diminué (−4,1%), mais s'est accrue en valeur grâce à l'augmentation des prix, la première en trois ans. La valeur de l'ensemble des autres minéraux industriels a aussi légèrement augmenté en 1983. Le secteur minier québécois employait 23 800 personnes en 1983, soit une baisse de 10,0% par rapport à 1982.

Le cuivre

La reprise économique amorcée en 1983 n'a pas encore touché l'industrie du cuivre. La faiblesse relative des investissements privés et publics s'est traduite par une stagnation de la demande de cuivre. La production de ce métal devrait atteindre 63 800 tonnes, une baisse de 30,0% par rapport à 1982. La forte chute des expéditions de cuivre s'explique, entre autre, par la fermeture, pour des périodes plus ou moins déterminées, de différentes mines.

Le fer

Depuis plusieurs années, la production mondiale d'acier brut connaît une baisse importante. Cette situation s'explique en bonne partie par des facteurs comme la crise de l'énergie, l'arrivée de nouveaux producteurs sur le marché mondial, l'utilisation croissante de substituts, le plafonnement de la croissance démographique dans les pays industriels et la situation financière précaire des pays en développement ou nouvellement industrialisés. Dans ce contexte, les producteurs québécois n'ont d'autre choix que d'opérer à un niveau réduit. La production de minerai de fer devrait s'être situé, en 1983, aux environs de 10,1 millions de tonnes, une baisse de 16,5% par rapport à 1982. La valeur de la production aurait chuté de 30,0% pour s'établir à 334 millions de dollars. En fait, seulement 40% des capacités de production de ce secteur auraient été utilisées en 1983.

L'or

La tendance à la hausse du prix de l'or, qui s'est amorçée en août 1982 et qui s'est poursuivie au cours du premier semestre de 1983, a grandement favorisé la reprise des activités dans ce secteur. La production québécoise d'or devrait atteindre 26 millions de tonnes en 1983, soit une hausse de 12,0% par rapport à 1982. La valeur de la production aurait atteint 434 millions de dollars en 1983 comparativement à 351 millions en 1982.

Niobium et zinc

Mesurées en termes de valeur ou de volume, les expéditions de niobium ont chuté de moitié en 1983, à cause notamment de la très faible demande de la part des secteurs utilisant ce métal.

D'autre part, la production de zinc devrait se situer aux environs de 40 000 tonnes, une baisse de 40,0% par rapport à 1982. On s'attend, cependant, à une hausse de la production de zinc en 1984.

Les matériaux de construction

La valeur globale des expéditions a augmenté d'environ 15,0% en 1983. La forte croissance des mises en chantier de logements a eu des effets bénéfiques sur la plupart des produits, principalement les produits d'argile. Les expéditions dans les secteurs de la pierre, du ciment, du sable et du gravier ont également connu une bonne remontée. Le secteur du granite de construction a poursuivi sa forte croissance en 1983 avec une progression de la valeur des expéditions de 25 à 35 millions de dollars.

L'amiante

Face à une capacité mondiale excédentaire et à la menace que constituent les lobbys anti-amiante aux États-Unis et en Europe, les producteurs québécois ont entrepris une diversification géographique de

leurs marchés. Cette diversification pourrait permettre, à court terme, la stabilisation de la production. En 1983, les expéditions québécoises auraient atteint 717 000 tonnes, soit une baisse de 4,0% par rapport à 1982. Grâce à l'augmentation des prix, la valeur des expéditions se situerait à 325 millions de dollars soit une hausse de 8% par rapport à 1983.

La tourbe a connu en 1983 une bonne année. Le volume des expéditions est en hausse d'environ 20% et leur valeur de 40%. Des augmentations dans le volume d'expéditions sont signalées dans les secteurs du mica (20%), du talc (12%) et de la silice (15%).

Autres minéraux industriels

La valeur des expéditions de sel se serait établie à 11,7 millions de dollars pour un volume de 650 000 tonnes comparativement à 2,4 millions de dollars et 150 000 tonnes en 1982.

La production minérale du Québec en 1982 et 1983 (prévisions)

Substance	Quantité		Valeur (millions de dollars)	
	1982*	1983**	1982*	1983**
Métaux				
Minerai de fer (10^3t)	12,1	10,1	477,3	334,1
Or (t)	23,2	26,0	351,2	434,0
Cuivre (10^3t)	90,6	63,8	165,1	131,4
Fer de refonte	—	—	102,3	87,0
Zinc (10^3t)	65,4	40,0	71,7	44,6
Niobium (10^3t)	3,1	1,8	20,2	12,7
Argent (t)	53,6	36,7	16,6	13,3
Autres	—	—	17,1	12,0
Total			**1 221,5**	**1 069,1**
Minéraux industriels				
Amiante (10^3t)	748	717	299,9	325,2
Titane (10^3t)	—	—	106,9	90,9
Tourbe (10^3t)	199	239,5	15,1	21,1
Sel (10^3t)	150	650	2,4	11,7
Autres	—	—	34,0	34,0
Total			**458,3**	**482,9**
Matériaux de construction				
Pierre (10^3t)	25,0	26,5	102,6	129,0
Ciment (10^3t)	2,2	2,2	122,3	126,3
Sable et gravier (10^3t)	41,8	44,2	57,8	63,6
Produits d'argile	—	—	13,6	21,3
Chaux (10^3t)	329	325	21,1	21,1
Total			**317,4**	**361,3**
Grand total			**1 997,2**	**1 913,3**

* Préliminaire revisé
** Estimation
Source: Services de l'économie minérale et de la statistique, M.E.R.

3.2 Les investissements prévus

Les projets d'investissements qui sont susceptibles de démarrer en 1984 sont pour la plupart répartis sur plusieurs années. Le montant total de ces investissements représenterait environ 600 millions de dollars. Environ 2 000 emplois nouveaux pourraient être créés par la réalisation éventuelle de ces projets.

La répartition des investissements projetés est la suivante: 140M $ pour l'or, 200M $ pour le cuivre, 135M $ pour le zinc et l'argent, 8M $ pour l'amiante, 20M $ pour la silice et 5M $ pour le magnésium métallique.

3.3 Les actions gouvernementales

L'ampleur de la crise qu'a connue l'industrie minérale a exigé de la part du ministère de l'Énergie et des Ressources des actions innovatrices lui permettant, à court terme, de soutenir les secteurs les plus en difficulté et de catalyser les efforts des entreprises dans les secteurs les plus dynamiques. C'est ainsi que le ministère s'est prévalu des moyens d'intervention existants, devenant, entre autres, le principal utilisateur, au profit des entreprises du secteur minier, du programme d'accélération des investissements privés annoncé dans le discours du budget du 10 mai 1983. Cinq entreprises ont déjà bénéficié du programme et les projets annoncés totalisent des subventions de 13,6 millions de dollars et devraient générer des investissements de l'ordre de 100 millions de dollars. Les travaux reliés à la phase « construction » de ces projets créeront un volume d'emplois de 900 personnes/années. En outre, 425 emplois permanents seront rattachés aux projets une fois la construction terminée.

Reconnaissant l'existence de certains problèmes particuliers, le ministère s'est prévalu des avantages de la consultation et de la concertation en organisant divers colloques et rencontres avec ses partenaires des milieux de la recherche et de l'industrie. L'événement marquant à cet égard aura été la tenue de deux tables de concertation sur l'industrie du minerai de fer, lesquelles déboucheront sur un sommet socio-économique au printemps de 1984.

Le Centre de recherches minérales (C.R.M.) contribue à la réalisation de l'objectif général du M.E.R., qui est de promouvoir le développement et l'exploitation des ressources minérales, en fournissant à l'industrie minérale une assistance technique grâce à ses capacités en matière de recherche, de développement, d'analyse et de contrôle. Les derniers mois ont été marqués par la mise sur pied d'un service de technologie minière au C.R.M.

En 1983-84, la direction Recherche et Développement du C.R.M. réalisera pour plus de 1,5 million de dollars de projets de recherche soumis par l'industrie minérale. Ces projets concernent principalement le traitement des minerais de fer et d'or.

La fiscalité du Québec a été harmonisée avec la fiscalité fédérale en ce qui concerne le report des pertes et de l'épuisement gagné. De plus, le ministre des Finances a annoncé, lors du discours sur le budget, des changements substantiels au régime d'épargne-actions. La modification la plus importante a trait à la déduction de 150% allouée sur les actions émises par des corporations en voie de développement, y compris les actions privilégiées non rachetables, mais convertibles en actions ordinaires.

Le ministre des Finances a aussi décidé que les actions déposées dans un régime de placements en titre indexés (RPTI) ne seront pas assujetties à l'impôt québécois sur les gains en capital.

Enfin, plusieurs autres mesures fiscales ont été adoptées pour aider le développement de l'industrie minérale: régime de subvention pour réduire le coût d'entrée sur le marché public d'une corporation en voie de développement, éligibilité des dépenses de recherche et de développement à un crédit d'impôt remboursable égal à 10% de la masse salariale et introduction de certaines exemptions au titre de la taxe de vente.